

## La dématérialisation totale des marchés publics

### *Mode d'emploi à destination des entreprises*



# La signature électronique

Le Département a fait le choix de ne pas exiger une signature électronique au moment du dépôt de l'offre.

Toutefois, vous pourrez déposer une offre signée électroniquement sur la plateforme du Département si vous le souhaitez.

Si vous étiez retenu pour un marché, vous seriez obligé de signer électroniquement votre acte d'engagement avec un certificat conforme à l'arrêté du 12 avril 2018.

Ce certificat atteste que les documents numériques signés proviennent bien de votre entreprise.

Vous pouvez acquérir un certificat auprès de nombreux organismes (banque, CCI, tribunaux...) qui doivent figurer sur une liste d'autorités de certification.

Attention soyez prévoyant et commandez d'ores et déjà votre signature électronique !

**Pour mieux comprendre la dématérialisation totale des marchés publics**, vous pouvez télécharger le guide « Chefs d'entreprise : osez la commande publique ! » :



[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/mediateur-des-entreprises/PDF/bro-osez-media-entre-2018-web-bat-planche.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/mediateur-des-entreprises/PDF/bro-osez-media-entre-2018-web-bat-planche.pdf)



**Attention la plateforme (ou profil d'acheteur) du Département change, et sera complètement opérationnelle à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :**

**[www.agysoft.marches-publics.info](http://www.agysoft.marches-publics.info)**

**Une question à ce sujet ?**

**Téléphone : 04 92 30 06 53**

## **Notice d'utilisation de la plateforme AWS**

**Pour vous inscrire et bénéficier des alertes d'affaires, la notice suivante pourra vous être utile :**

**[www.marches-publics.info/kiosque/inscription.pdf](http://www.marches-publics.info/kiosque/inscription.pdf)**

**Vous pouvez contacter l'assistance en cas de difficulté :**

**[support-entreprises@aws-france.com](mailto:support-entreprises@aws-france.com)**

**L'utilisation du profil d'acheteur devient obligatoire pour télécharger un DCE, répondre en ligne, correspondre avec le Département etc.**

**Vous pouvez télécharger le document suivant qui sera joint à chaque DCE :**

**<http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>**

La dématérialisation totale des procédures  
intervient au 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour tous les  
marchés d'un montant supérieur  
à 25 000 € HT

Après cette date,  
plus aucune candidature ou offre papier  
ne pourra être acceptée par le Département  
des Alpes de Haute-Provence.



CONTACTS :

**Conseil départemental  
des Alpes de Haute-Provence :**  
**Service des Affaires Juridiques**  
Unité Commande Publique  
Tél : 04 92 30 06 53  
Mail : [marches-publics@le04.fr](mailto:marches-publics@le04.fr)

**ALPES DE HAUTE  
PROVENCE**  
LE DÉPARTEMENT